



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corrèze

Réunion directeurs Tulle Dordogne

31 août 2019 – TULLE Cité administrative



Priorités



➤ Loi sur l'École de la confiance promulguée

- Scolarisation obligatoire dès 3 ans (PS) et conséquences
- Poursuite de l'évaluation CP et CE1
- Développement durable
- Ecole inclusive.

Scolarisation obligatoire dès 3 ans (PS)



Obligation d'instruction

À partir de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

Assiduité

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Un décret précise les conditions dans lesquelles cet assouplissement est possible

→ Note à venir précisant les dérogations

Poursuivre / renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)



Rappel 2018 :

- Les APC au cycle 3 consacrées à la lecture et à aux activités de compréhension de l'écrit ;
- La dictée quotidienne du CP au CM2 ;
- Le conte de la semaine en maternelle ;

2019 :

- Maternelle (langage oral, vocabulaire, nombre, activités courtes et ritualisées en LVE)
- Enseignement de la lecture, grammaire, calcul mental et résolution de problème (Attendus de fin d'année (F, M) et repères de progressivité → Français, Mathématiques, EMC)

Evaluations CP et CE1



- ❑ **Passation du 16 au 27 septembre** avec saisie possible des résultats dès le 16 septembre (saisie via le portail, codes d'accès transmis par messagerie)
- ❑ Nécessité de mettre à jour Onde avant le **5 septembre**.
- ❑ **Saisie du 16 septembre au 11 octobre.**
- ❑ **7 octobre** : mise à disposition des résultats individuels des élèves au niveau de chaque école (enseignants, directeurs d'école).
- ❑ Restitution au niveau des familles (fiches individuelles parents).
- ❑ **4 novembre** : mise à disposition des résultats consolidés, via le portail (directeurs d'école, IEN).
- ❑ **15 novembre** : fermeture du portail de saisie et de restitution.

Développement durable



❑ **Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030**

Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020, une action pérenne en faveur de la biodiversité avant la fin 2019 (installation d'équipement, action contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales).

Les élèves doivent être pleinement associés à ces démarches, et leur mise en œuvre doit intervenir en lien avec les collectivités locales et, aussi souvent que possible, avec des associations locales de protection de l'environnement dont les bénévoles pourront être utilement sollicités.

- ❑ **Projet Dordogne (V Laroche, Mep19) :** St Martin Méanne, Argentat, Monceaux, Beaulieu, Altillac → CM « Qualité et usage de l'eau ».
- ❑ **Labellisation E3D : courrier académique (cahier des charges) :** Ecole de la Croix de Bar

Une école inclusive



- Instituer un service départemental École inclusive SDEI 19
- Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés PIAL
- Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves
- Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir, déployer une offre de formation accessible
- Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative
- Simplifier les démarches pour tous
- Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions

L'amélioration de la communication avec les familles



➤ Une plus grande attention aux familles

- ❑ Les familles privilégient les échanges en face à face et par téléphone
- ❑ Des relations plus fluides et apaisées sont souhaitées de part et d'autre

➤ Des mesures pour améliorer l'accueil des parents

- ❑ Une cellule de réponse aux familles sur les questions relatives à l'accompagnement (SDEI)
- ❑ Des entretiens institutionnalisés au moment de la rentrée scolaire
- ❑ Pour les enseignants du premier degré, 6 heures sur les 48 heures d'ORS pour dialoguer avec les familles et les professionnels médicosociaux qui suivent leurs élèves en situation de handicap

La professionnalisation des accompagnants



- ❑ **Le cadre de gestion** : contrat de droit public (CDI) / rattachement hiérarchique / zone d'intervention / quotité de travail)
- ❑ **Une appartenance renforcée à la communauté éducative** (marques concrètes de considération / moyens mis à disposition / prise en compte dans les projets d'école)
- ❑ **Des entretiens** pour faciliter leur intégration (installation et présentation aux familles)

Les trois grands objectifs du PIAL



- ❑ Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève ;
- ❑ Plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement ;
- ❑ Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Informations sur les PESA



11 PESA déchargeant les lundis et mardis des directeurs et enseignants à temps partiels;

Protocole de suivi académique bien défini prévoyant notamment :

- Des temps d'observation du maître déchargé (lundi et mardi de la semaine de rentrée) → transfert de décharge au jeudi et vendredi;
- Des temps de concertation (jeudi ou vendredi de la deuxième semaine de rentrée);
- Des temps d'observation dans la classe du tuteur
- Des visites (visite contacts et visites de suivi) : EMF + Tuteur INSPE
- Visite IEN
- 9h d'animations pédagogiques (9oct, 20nov, 29 janv)

RAD: SP Conseils des tuteurs: uniquement pour les PESA!

Animations pédagogiques



	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3	
M@gistere (9h)	Maternelle (Graphisme 3h / Des albums pour apprendre à parler 3h) et cycle 2 : Parler et apprendre à l'école élémentaire --> 6h FAD et 3h présentiel)		Groupe départemental Mathématiques (Enigmes / problèmes ouverts)	40 PE accompagnement en Math Dispositif national Plan Villani Torossian
Anim Péda Circo	A déterminer par circo	Calcul mental	F.Picot, 16/10 matin Brive Danton (BR-BU), 16/10 PM Tulle cité adm amphi (TD-TV-US)	
Anim péda Circo	Autonomie: Semaine de l'école maternelle/parcours littérature autour du conte de la semaine	Autonomie: Attendus de fin d'année / repères de progressivité en Français		
Anim péda IEN	IEN	IEN	IEN	

Quelques dates



Elections de parents d 'élèves :

- **Vendredi 11 octobre 2019 (BOEN n°28 du 11 juillet 2019)**

- **PPCR :**
 - Annonce de la visite 30 jours avant la période ;
 - Visite avec recueil du document préalable PPCR ;
 - Envoi du rapport via l'application (2048 caractères).

- **LSU : 3 dates**

Espace directeurs sur le site pédagogique



➤ Exercices de sécurité et mise à jour des PPMS

- ❑ **3 signaux différents** : alerte incendie, alerte risque naturel majeur, alerte attentat,
- ❑ **4 exercices** :
 - 2 alertes incendie
 - 1 alerte risque naturel ou technologique (confinement)
 - 1 alerte attentat - intrusion (évacuation ou confinement selon les circonstances avant les vacances de Toussaint → Penser à renvoyer le PPMS spécifique (33 écoles sur 52))
- ❑ **Rappel DUERP** : mise à jour sur application (actuellement 9 écoles sur 52)

Des actions pour informer et savoir réagir durant la période de rentrée



- ❑ **L'alerte-SMS**
- ❑ **Lors des réunions de rentrée, chaque école consacra un temps à la sécurité afin de répondre aux questions éventuelles des familles.**
- ❑ Des guides sont mis à disposition des familles afin de leur expliquer les différentes mesures mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES

Le guide des
directeurs d'école



SÉCURITÉ DES ÉCOLES

Annexe
sur les spécificités
liées aux élèves
les plus jeunes

Document communiqué par l'Inspection de l'éducation nationale



SÉCURITÉ DES ÉCOLES

Le guide des
parents d'élèves



GUIDE DE BONNES PRATIQUES

**Vigilance attentats :
les bons réflexes**

Guide à destination
des chefs d'établissement,
des inspecteurs de l'éducation
nationale et des directeurs d'école

Document général
de référence
de la Sécurité Nationale

Sport scolaire, labellisation 2024



10^{ème} journée nationale du sport scolaire, mercredi 25 septembre 2019

Semaine européenne du sport (initiative de la Commission européenne): 23 au 27 septembre

Objectifs: promouvoir le développement de la pratique sportive et les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'Ecole → Paris 2024

Pour cette journée: mise en valeur des associations sportives scolaires USEP (Cf contenu des Réunions de secteur, actions prévues)

Développer la labellisation « Génération 2024 »

Cohérence des projets USEP de secteurs avec celui du collège → Beynat, Beaulieu

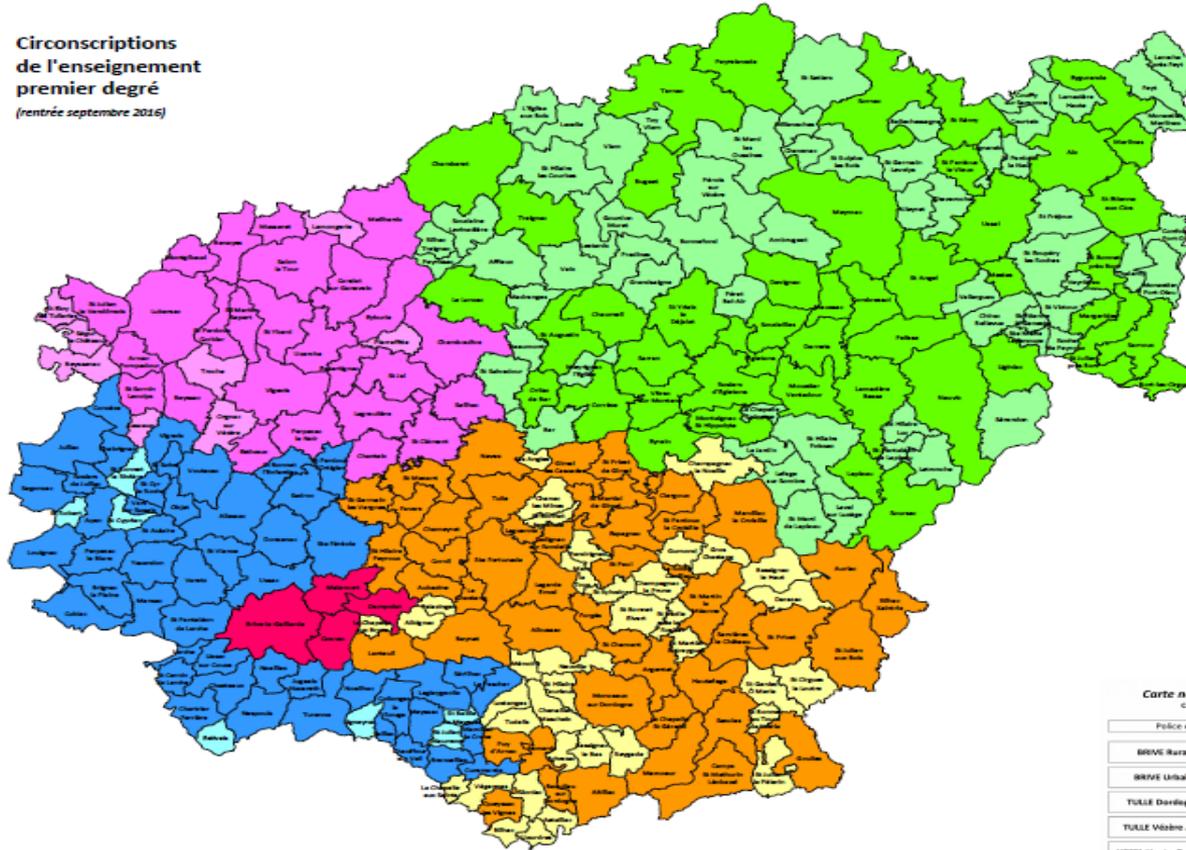
Participation à la journée olympique (fin juin)

Ecoles labellisées: Beynat, Aubazine, Lanteuil, Altillac, Beaulieu, Nonards

Tulle Dordogne: 52 écoles dont 44% d'écoles à 1 et 2 classes (cf comparatif carte 2016)



Circonscriptions de l'enseignement premier degré
(reentrée septembre 2016)



Carte nouvelles circonscriptions EN Corrèze
(Clé de graphique et légende (cliquez sur le lien))

Police des noms de communes : Calliel Gras csgs B

BRIVE Rural	Communes sans école	École 1
	Communes avec école	Mixte 1 et 2
BRIVE Urbain	Communes sans école (hors zone jointe)	Rural 1
	Communes avec école	Rural 2
TULLE Dordogne	Communes sans école	Urban
	Communes avec école	Orange 1
TULLE Vézère ASH	Communes sans école	Orange 2
	Communes avec école	Orange 3
USSEL Haute-Corrèze	Communes sans école	Vert 1
	Communes avec école	Vert 1 (zone 1)

Le remplacement

➤ Demande d'autorisation d'absence (de droit, facultative) :

Renseigner l'imprimé de demande, l'envoyer à l'**IEN** et adresser à la cellule le justificatif (ce n'est pas la cellule qui accorde l'autorisation d'absence !)

➤ Congé maladie

- Informer directement la cellule
- Préciser l'emploi du temps du PE absent (décharge, temps plein, mercredi travaillé...)
- Envoyer directement à la cellule l'imprimé, accompagné du certificat médical
- Rappel : les enseignants non titulaires d'une classe doivent informer de leur absence.

Un numéro : 05 87 01 20 81

Une adresse mail : remplacements.ia19@ac-limoges.fr

Le PDF 2019 – 2020



➤ Stages (quelques dates) :

- ❑ Stage Argentat 3 et 4 octobre
- ❑ Stage St-Germain les Vergnes : 19 et 20 septembre
- ❑ Liaisons cycle 3 école-collège :
 - Argentat: 20 février
 - Beaulieu: 13 janvier
 - Beynat: 7 février
 - Tulle Clémenceau: 12 mars
 - Tulle Victor Hugo: 18 février
- ❑ Stage Pandrignes : 19 septembre
- ❑ Stage Défi-maths : 19 mars
- ❑ Numérique (TBI, tablettes, Ozobots)
- ❑ Réunion T1 T2 mardi 17 septembre, 17h Chambon

EPS - USEP



➤ Réunions de secteur :

- **Ville de Tulle : 9 septembre, 17h FAL**
- **Tulle rural : 10 septembre, 17h Chambon**
- **Beaulieu : 16 septembre, 17h, Ecole de Beaulieu**
- **Argentat : 17 septembre, 17h Mairie annexe**
- **Marcillac : 23 septembre, 17h Ecole de St-Martial de Gimel**
- **Plateau de Favars : 19 septembre, 17h St-Mexant (salle du CM)**

EPS - Natation



➤ Centre aquarécréatif de Tulle

Formations d'intervenants bénévoles :

- 14 septembre de 9h00 à 12h00
- 14 décembre de 9h00 à 12h00
- 21 mars de 9h00 à 12h00
- 16 mai de 9h00 à 12h00

Projets pédagogiques dématérialisés

EXCELLENTE RENTREE !

